

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2023\_069**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION  
TRANSPORT AVEC LA RÉGION**

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 juin 2023.

<b>Nombre de conseillers communautaires</b>		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

<b>VOTE</b>
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Hubert DELALANDE), Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :

*Vincent DAUCHY donne pouvoir à Thierry OZENNE.  
 Sandrine GARÇON donne pouvoir à Didier COUILLARD.  
 Jean-Daniel LECOURT donne pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD.  
 Marie-Claire LAURENCE donne pouvoir à Colette ORIEULT.  
 Virginie SARTORIO donne pouvoir à Alain COUZIN.  
 Fabien TESSIER donne pouvoir à Geneviève SIRISER.  
 Agnès THOMASSET donne pouvoir à Sylvie LEBUGLE.  
 Richard VILLECHENON donne pouvoir à Christian GUESDON.*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité*

**DEL2023\_069 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRANSPORT AVEC LA RÉGION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu le Code des Transports et notamment ses articles L.3111-1, L.3111-7, L.3111-9 et suivants relatifs à l'organisation des services de transports publics scolaires,
- Vu la convention datée du 1 août 2018 portant délégation de compétence du transport scolaire de la Région à la Communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Vu la délibération n°DEL2022\_060 du 16 juin 2022 relative au renouvellement de cette convention,
- Vu le projet de convention,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2023.

Considérant que la convention portant délégation de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire entre la région et la communauté de communes prend fin au 31 août 2023.

Considérant que la région propose une nouvelle convention pour une durée de 4 ans, du 1er septembre 2023 au 31 août 2027.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention transport avec la Région pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2027, les éventuels avenants à venir ainsi que tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN